




SIEMENS

Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Siemens, marque déposée par Siemens AG.



Garantie 5 ans sur les
appareils électroménagers
studioLine*.

Pour l'achat simultané d'au moins 3 appareils Siemens
dans la gamme studioLine, bénéficiez de 5 ans
de garantie sur vos appareils.

*voir conditions au dos.

studioLine

Le futur s'installe chez vous.

Siemens Electroménager



Choisir Siemens, c'est opter pour la qualité, l'innovation et la sérénité.

Achetez simultanément 3 appareils Siemens de la gamme studioLine, enregistrez vos appareils sur le site Siemens et activez la garantie. Vous ne paierez ainsi aucune pièce, aucun frais de main d'oeuvre ni aucun frais de déplacement pendant 5 ans.

Pour bénéficier de la garantie 5 ans Siemens sur la gamme studioLine, il vous suffit de :

- Acheter simultanément au moins 3 appareils Siemens de la gamme studioLine. Ces appareils doivent figurer sur la même facture.
- Créer un compte sur le site [siemens-home.bsh-group.fr](https://www.siemens-home.bsh-group.fr) en cliquant sur "My Siemens".
- Enregistrer un à un vos appareils en ligne dans votre compte My Siemens.
- Dès 3 appareils studioLine enregistrés, vous pourrez activer l'extension de garantie en cliquant sur le lien "Activer l'extension de garantie gratuite" et en complétant les informations pour chaque appareil.

L'activation doit être faite dans les 3 mois à compter de la date de facturation de vos appareils studioLine.

Lors de l'enregistrement et de l'activation de la garantie, les références E-NR, FD Date et numéro de série de vos appareils seront nécessaires. Ces numéros sont indiqués sur la plaque signalétique située près de la porte de l'appareil ou à l'arrière de l'appareil.

E-nr. : HB876G8B6/01 FD : 9410 Z-nr : 100357

Après chaque validation de garantie, un certificat de garantie 5 ans sera téléchargeable pour chaque appareil enregistré en cliquant sur le lien "Obtenir mon extension de garantie". Vous pourrez aussi retrouver ces certificats dans votre compte sur le site [siemens-home.bsh-group.fr](https://www.siemens-home.bsh-group.fr)

Nous vous conseillons d'imprimer ou d'enregistrer ces certificats de garantie, ils vous seront demandés par le technicien en cas d'intervention, en plus de votre facture d'achat. Pour en savoir plus sur les conditions de la garantie 5 ans studioLine, rendez-vous sur la page [siemens-home.bsh-group.fr/garantie-studioline](https://www.siemens-home.bsh-group.fr/garantie-studioline)